

Journée du 18 mars

COMPTE-RENDU DE L'INTERVENTION A L'IDEOM 17 MARS 2009

- **Groupe de travail COSPAR Contre les Abus Bancaires**
- **IEDOM 11H30 à 14H15 le 17 MARS**

Etaient présents pour le COSPAR : D. MARDAYE - M MOUTOUCOMORAPOULE - H GRONDIN - R LAMBERT - B MALET - J BOYER - P FARY - P JUNOT ainsi que deux artisans représentatifs des entreprises en difficultés bancaires.

Pour les institutionnels : Les directeurs des banques suivante : BR - CAISSE EPARGNE - LA POSTE - CREDIT AGRICOLE – BFC – BNPPARIBAS ainsi que le directeur de l'Iedom et un représentant de l'état.

Après les présentations D. Mardaye présente la situation sur les plans micro économique, macroéconomique, la législation en vigueur en matière de protection des usagers bancaires, les recours contre les ententes illicites.....

Dans un deuxième temps une liste de revendication concernant la révision de la tarification et la mise en place d'un observatoire de surveillance et de contrôle.

Après cet exposé qui sera annexé en pièce jointe, les artisans prennent tour à tour la parole pour exposé des cas concrets d'abus bancaires ou encore de dérives dans la gestion des comptes des petites entreprises et expose les difficultés quotidiennes qu'elles rencontrent.

Les banquiers présents écoutent avec attention et prennent des notes sur les cas en question.

Un membre du COSPAR interroge les banquiers sur la confiance qu'ils peuvent encore inspirer à leurs clients, compte tenu de leur part de responsabilité dans la crise financière. Et qu'apparemment ils n'ont pas pris toute la mesure de leur responsabilité. Cette inconscience fait craindre le pire quand on lit la presse. Par exemple : Les réponses ne peuvent donc venir que des directions parisiennes. Or le comportement des directions parisiennes n'est guère rassurant. Les directeurs des banques locales n'étant que les courroies de transmissions des doctrinaires du libéralisme financier installés dans les bureaux parisiens. Il nous semble difficile de croire que ces banquiers endoctrinés puissent faire autrement que suivre la feuille de route tracée par leur direction parisienne.

Quelques exemples issus de l'actualité nous éclairent sur leur attitude face à cette crise. Concernant le non versement des dividendes, malgré les exigences du chef de l'état qu'aucun dividende ne soit versé par les sociétés placées sous perfusion d'argent public, c'est peine perdue. La Société Générale distribuera plus du tiers de ses profits soit 720 millions d'euros. De l'avis même de son directeur général Frédéric OUDEA ce seul fait dégradera le ratio de solvabilité de la banque, ce qui devrait conduire la Société Générale à demander encore davantage d'argent à l'Etat. BNPPARIBAS qui a divisé ses bénéfices par 2,5 distribuera cette année un dividende réduit de 35% alors que sa profitabilité a elle été divisée par 3.

De son côté M. René RICOL médiateur du crédit ne comprend pas le blocage des banquiers, et il raconte devant les sénateurs médusés ses négociations avec « *des gens qui vivent sur une autre planète* » des

tractations jour et nuits pour tenter d'obtenir les 5 millions d'euros qui suffiraient à sauver des milliers d'emplois, « *ils cherchent encore souvent à réaliser d'importants profits* » se désole t-il.

Sur un tel chantier, l'Etat a le devoir de reprendre la main s'il ne veut pas voir dilapider indéfiniment l'argent des contribuables pour financer les dividendes des actionnaires.

Toujours concernant la législation existante, se pose la question de savoir pourquoi l'Etat reste aussi inerte devant autant d'abus.

Deux cas concrets sont là aussi cités :

Le premier faisant état d'un courrier du 11 août 1996 dénonçant la tentative de cartellisation du système financier local d'une grande banque locale suite à la baisse des taux intérêts immobilier dans les années 1993- 1994 et aussi la condamnation en 1999 en métropole des 3 grandes banques françaises (société générale, crédit Lyonnais et BNP PARIBAS) à plus de un milliard de francs pour entente illicite .

Alors que les taux baissaient en 1993-1994, le Crédit agricole, les Caisses d'épargne, BNP Paribas, la Société générale et plusieurs autres établissements «s'interdisaient de faire des propositions aux clients des autres banques souhaitant renégocier leurs emprunts immobiliers». Tous avaient été condamnés à une amende particulièrement salée : 174,5 millions d'euros au total. À elle seule, la Caisse nationale du Crédit agricole avait dû verser 69 millions d'euros.

Enfin une affaire plus récente où selon le FIGARO du 26 MARS 2008 La Direction de la concurrence enquête sur un accord entre banques visant à dissuader les particuliers de renégocier leurs prêts

Il est aussi rappelé que dans ce contexte l'état fait un don de 40 milliards aux banques. Prétendre qu'il s'agit là d'un prêt est une escroquerie intellectuelle. En effet ces 40 milliards ne seront pas remboursés par les banquiers mais capital et intérêts seront remboursés par les clients et les salariés. L'état récupérera son capital et ses intérêts et la banque récupérera au passage sa commission et sa part pour les actionnaires et les bonus généreux accordés aux mêmes dirigeants qui ont été à l'origine du séisme financier actuel.

Selon les directeurs de banque présents : « pas une seule banque à la Réunion ne pratique la restriction de crédit. Sauf que la situation économique ne permette plus de financer certains projets des entreprises »

Selon le directeur de la Caisse d'Epargne, l'ensemble des banques ne pratiquent pas les mêmes politiques commerciales et il affirme que sa banque CE pratique les mêmes tarifs que la Métropole.

Concernant le fait où selon la presse le directeur adjoint de la Caisse d'Epargne intentera prochainement un procès au COSPAR suite à l'action de communication récente, cette intention est formellement démentie par le directeur de la CE présent.

Avant de conclure il est convenu de se revoir vendredi 20 mars à 8h30.

Cette réunion aura pour objet d'analyser les propositions des banquiers suite à l'ensemble des demandes du COSPAR.

Entre temps il nous sera remis par mail un projet de protocole d'accord global visant à répercuter de façon spécifique les mesures du gouvernement et un certain nombre d'orientation en fonction de la banque.

En guise de conclusion la citation ci-dessous est lue.

CITATION Thomas Jefferson (Président des Etats-Unis de 1801 à 1809) l'un des fondateurs du parti démocrate, dans une lettre adressée à son secrétaire au Trésor **Albert Gallatin**,

écrivit : "**Je pense que les institutions bancaires sont plus dangereuses pour nos libertés que des armées entières prêtes au combat. Si le peuple américain permet un jour que des banques privées contrôlent leur monnaie, les banques et toutes les institutions qui fleuriront autour des banques priveront les gens de toute possession, d'abord par l'inflation, ensuite par la récession, jusqu'au jour où leurs enfants se réveilleront, sans maison et sans toit, sur la terre que leurs parents ont conquis**". (letter to the Secretary of the Treasury Albert Gallatin 1802).

Réunion du GT sur les minima sociaux 18 mars à 9h

Résumé succinct

A l'issue de la réunion de ce groupe de travail, les délégués du COSPAR ont souhaité qu'un compte rendu soit remis au Préfet et à l'ensemble des membres présents.

Le Groupe chargé de travailler sur les minima sociaux était composé pour le COSPAR de: JP TECHER, JH RATENON, Brigitte MALET, Max BANON, Marlène JEANNE, Marie Nadia TANCOURT...+++
Fabrice Tandrayen, Catherine HOARAU, Patrick FARY, Erick FONTAINE, Henri GRONDIN, Paul JUNOT, Marcel MOUTOUCOMORAPOULLE

Pour les institutionnels d'une représentante du Conseil Général, du directeur de la DRASS, du directeur de la CAF, du directeur de la CGSS.

D'entrée, le représentant de l'Etat remet à chaque participant un dossier « revu et corrigé » du précédent et donne lecture des nouvelles dispositions prises soit :

- 1,54 € remis par la CAF aux collectivités en déduction des prix de repas aux familles : Il est demandé que cette participation soit bien inscrite sur la plateforme en spécifiant que le bénéfice revient directement aux familles. Dont acte !
- Un tableau définissant l'organigramme des institutions avec le montant de leur participation dans chacun des items composant les minima sociaux,
- Un membre du COSPAR rappelle qu'il avait été demandé au représentant de l'Etat de fournir un relevé de décisions répondant à la demande formulée sur la plateforme de revendications point par point,
- Il est rappelé qu'aucune réponse réaliste n'est apportée pour une grande partie de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté, aucune réponse concrète pour les retraités sur la possibilité de voir ramener le versement de leur revenu à la fin du mois afin d'éviter des frais bancaires, aucun mot pour le public des 18-25 ans, rien sur l'indemnité veuvage ni sur la CMU,
- M. JP TECHER précise que nous sommes devant une urgence sociale et rappelle l'objet principal de notre revendication en faveur d'un public bénéficiant des minima sociaux: la question essentielle étant toujours la même à savoir : 200 € pour tous, il pose également le cas des ASS qui n'apparaissent nulle part,
- M. BANON renvoie alors la question des responsabilités de l'Etat dans la précarité d'une partie de la population et se porte Il est hors de question de liguier une partie de la population contre l'autre : les salariés contre les défavorisés
- M. RATENON demande alors pourquoi l'Etat remet une prime de vie chère à une certaine partie de la population devant l'évidence de la cherté de la vie à La Réunion ? pourquoi d'aucuns en seraient-ils privés ?
- Y a-t-il des réponses concrètes oui ou non ? y a t-il eu concertation avec le Préfet ?

Après-midi : opérations communication dans les rues de Saint-Denis

Une forte « délégation du COSPAR » composée de représentants des associations, des partis politiques, des syndicats, des étudiants, a sillonné les rues du centre de Saint-Denis avec deux camions sono (CFDT et CGTR) et des porte-voix à partir de 14 h. Première « cible » : le SCORE de la rue Jean Chatel qui a rapidement baissé son rideau. Ensuite ORANGE, quelques banques sur le parcours, la Poste. Des discussions ont pu s'engager avec les usagers, les passants et nous avons distribué 500 tracts pour la manif de demain. Opération réussie, population « compréhensive » voire « solidaire ».

Réunion du COSPAR à 16h30

Compte-rendu de la réunion à la Préfecture sur la sécurisation de la Manif du 19.

Rappel de la nécessité de mettre en place un service d'ordre bien organisé à la fois en tête, sur les côtés et à la fin du défilé.

Rappel également de l'importance de respecter les consignes de parcours et d'ordre de défilé avec la banderole COSPAR en tête suivie des responsables du COSPAR.

Modalités de prises de parole à la Préfecture :

- 1 jeune
- 1 représentant associatif (normalement Jean Alain Cadet)
- 1 représentant syndical (Ivan Hoareau, CGTR)

Dispersion après la dernière prise de parole.

Saint-Pierre

Parcours (voir compte-rendu du 17 mars)

Prises de parole :

Au rassemblement de départ, à la Mairie : 1 étudiant

A l'arrivée au Boulodrome : 1 syndicaliste (Yannis PAYET, CFDT)

Pic nique – Animations jusqu'à 16h.

Rappels :

Vendredi à 8h30 : réunion du GT « Abus bancaires » à l'IEDOM

Vendredi à 14h : réunion du GT « Fonction Publique d'Etat » à la Préfecture

Concernant ce dernier GT : les personnes qui se sont inscrites ont rendez-vous à la **CFDT** **jeudi 19 mars à 16h** pour préparer la réunion de vendredi à la Préfecture

- FSU : Marie-Hélène DOR
- CGTR : Patrick CORRE et Pierrick OLIVIER
- CFTC : Yannis LEBON
- UNSA (à désigner)
- SOLIDAIRES (Pascal Valiamin)
- CFDT (Barthélémy HOARAU) et peut-être un autre camarade.

NB : Merci de faire passer l'information aux camarades qui n'étaient pas cette réunion du COSPAR.

PROCHAINE RÉUNION DU COSPAR À LA CFDT
VENDREDI 20 MARS À 16h30